



© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 100 – Septembre 2019

Bonjour à tous nos lecteurs

Permettez-moi de commencer ce nouveau numéro de notre Lettre Economique d'Égypte par une pensée pour le Président de la République Jacques Chirac décédé le 26 septembre 2019 à l'âge de 86 ans. Il avait exercé la mandature suprême à deux reprises de 1995 à 2002 puis de 2002 à 2007. Pendant plus de 40 années, il a été un personnage incontournable du paysage politique français, marquant durablement les esprits. Il ne s'agit pas ici de dresser un bilan mais de rendre hommage à celui qui a incarné la France pendant si longtemps. Toutefois, étant en Égypte nous retiendrons deux événements particuliers qui ont eu un retentissement international durable, tout particulièrement dans les pays arabes, car Jacques Chirac a été un grand ami du monde arabe. C'est d'abord en 1997 sa visite mouvementée à Jérusalem-Est, et c'est en 2003 son opposition ferme à la seconde guerre d'Irak. Je pense que tous se souviennent de ces deux événements et du rôle de Jacques Chirac. Dans le cadre de l'hommage national qui lui a été rendu, ce numéro de la LEE porte donc un crêpe noir.

Revenant à l'actualité égyptienne, la lettre de septembre vous présente en détail le budget de l'année fiscale 2019-2020 entrée en vigueur le 1er juillet. Ce budget qualifié par le Ministre des finances lui-même de « plus grand budget de l'histoire de l'Égypte » s'inscrit dans la continuité du programme de consolidation des finances publiques entrepris par le pays depuis maintenant trois ans : réduction du déficit public, diminution des subventions, maîtrise de l'endettement public. Ce dernier point est d'ailleurs la priorité affichée par le ministre, avec la mise en place début 2019 d'un comité de la dette destiné à donner son approbation préalable à tout endettement nouveau. L'autre priorité de ce budget porte sur les secteurs sociaux : la santé (budget en hausse de 14%) et l'éducation (+21%). Mais au-delà de cette augmentation en valeur absolue, la réalité est plus contrastée : les investissements publics dans ces deux secteurs restent encore marginaux, et surtout, leurs parts relatives rapportées au PIB sont même en baisse : ainsi pour les dépenses de santé, on passe de 1,6% du PIB à 1,2%, et pour l'éducation la baisse en part relative est même plus importante passant de 3,6% du PIB à 2,1%. Le chemin à parcourir reste donc long, alors que la population ne cesse d'augmenter.

Pour sortir des arides sujets budgétaires, nous vous proposons une promenade dans le désert pour faire le point sur le programme des villes nouvelles en cours de développement, car si l'attention est souvent focalisée sur la Nouvelle Capitale Administrative, il y a aussi 13 autres villes en construction. Nous nous intéresserons particulièrement à la ville de New Beni Suef où s'est rendu récemment le service économique. Je vous laisse découvrir ces impressions de voyage et les opportunités que l'on peut identifier.

Enfin, le Parlement reprend ses activités pour ce qui sera sa dernière session avant les prochaines élections. Merci à Frédérique Léger, CCEF, pour l'éclairage qu'elle nous donne sur le programme législatif économique de cette dernière session du Parlement.

Bonne lecture à tous

Jérôme Baconin
Chef du Service Economique

[AU SOMMAIRE]

1. Un regard sur le budget de l'Etat pour l'année 2019-2020
2. Les villes nouvelles à la conquête du désert (suivi de Retour à New Beni Suef)
3. La cuvée législative de l'été 2019
4. Brèves et indicateurs économiques

**Politique économique****Un regard sur le budget de l'Etat pour l'année 2019-2020****Louis Sellier**

louis.sellier@dgtresor.gov.eg

Budget de l'Etat 2019-2020 (en arabe) :

<http://www.mof.gov.eg/MOFGallerySource/Arabic/budget2019-2020/Financial-Statement-2019-2020.pdf>

Le budget de l'Etat pour l'année fiscale 2019-2020 est entré en vigueur le 1er juillet dernier. La trajectoire fixée par les autorités reste ainsi en ligne avec les efforts de consolidation budgétaire engagés depuis la mise en place du programme FMI. L'excédent primaire se maintiendrait à 2% du PIB et le déficit public serait ramené à 7,2% du PIB. Si le service de la dette reste de loin le premier poste de dépenses (9,2% du PIB pour les seuls intérêts), l'effort d'investissement est réel (+42,2%). La transcription budgétaire des priorités gouvernementales affichées sur les secteurs sociaux suscite quelques interrogations tandis que les marges de manœuvre restent réduites compte tenu du poids du service de la dette et de la masse salariale. Il s'agira d'analyser l'impact qu'auront les récents événements sur les dépenses de l'Etat alors que l'une des premières réactions aura été la réintégration de 1,8 million d'habitant au programme de subventions alimentaires (plus de 60 millions d'habitants éligibles).

Le 1er juillet dernier a débuté l'année fiscale égyptienne 2019-2020, alors que la veille avait été ratifié par le président de la République le nouveau budget de l'Etat. Le gouvernement n'a pas manqué de communiquer sur le fait qu'avec une enveloppe globale de 1979 Mds LE (121,6 Mds USD)¹, **ce budget était « le plus élevé de l'Histoire de l'Égypte »**, quand bien même il reste stable rapporté au PIB (32%).

Alors que les principaux objectifs de l'exercice précédent ont été globalement atteints, les autorités entendent poursuivre la consolidation des finances publiques en s'appuyant sur une croissance économique soutenue (+6% contre 5,6% enregistrés au terme de l'exercice écoulé). Les objectifs sont les suivants : le déficit public doit être ramené de 8,4% à 7,2% du PIB (445,1 Mds LE en valeur absolue), la progression des recettes (+16,2% à 1134,4 Mds LE) étant toujours plus rapide que celle des dépenses (+11,5% à 1574,6 Mds LE), alors que le solde primaire devrait être excédentaire à hauteur de 2% du PIB pour la deuxième année consécutive. L'objectif est ainsi de réduire le taux d'endettement public de 90,3% à 83%² d'ici la fin juin 2020.

Des revenus en nette augmentation toujours tirés par l'augmentation des recettes fiscales.

Pour l'année fiscale 2019-2020, l'ensemble des revenus de l'Etat s'établirait à 1134,4 Mds LE, en progression de 16,2% (soit 18,4% du PIB), répartis pour l'essentiel entre recettes fiscales (856,6 Mds LE en hausse de 12,7%) et non-fiscales (274 Mds LE, en hausse de 27,2%), soit respectivement 75,5% et 24,2% du total. Le gouvernement mise notamment sur l'amélioration de la collecte fiscale (notamment via l'automatisation et la numérisation de certains impôts et taxes) et l'élargissement de l'assiette fiscale. Dans le détail, les différents impôts sur le revenu

¹ Taux de change au 1^{er} octobre 2019 : 1USD = 16,28LE

² La cible initialement inscrite au budget 2019-2020 était de 89,2% avant d'être mise à jour par le ministère des Finances



Lettre économique d'Égypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

des particuliers et des entreprises rapporteraient 396,3 Mds EGP, en hausse de 9,5%, tandis que le montant levé au titre de la TVA progresserait de 16,6%, à 364,7 Mds LE. La progression de ce dernier poste de recettes rencontre néanmoins un net ralentissement par rapport à l'année précédente (alors en hausse de 74,5% en g.a.) voire même une stagnation sur les trois dernières années lorsqu'il est rapporté à la valeur nominale du PIB (5,9%).

Plus remarquable est la progression des recettes non-fiscales (274 Mds LE en hausse de 27,2%) assurées par le surplus des entreprises et autorités publiques intégrées au budget de l'Etat : à noter, les revenus consolidés de l'*Egyptian General Petroleum Corporation* en hausse de 43%, à 35,9 Mds LE, et ceux de l'autorité du Canal de Suez (36,1 Mds EGP, + 9,4%).

Le service de la dette reste le premier poste de dépense tandis que les dépenses d'investissement, faibles en valeur, connaissent une augmentation sensible.

Les dépenses s'élèveraient à 1574,6 Mds LE (96,7 Mds USD), en hausse de 11,5% par rapport à l'année précédente (soit 25,6% du PIB). **Le premier poste de dépenses reste le paiement des intérêts de la dette (hors principal)**, à 569,1 Mds LE, en hausse de 5% en valeur absolue, mais dont la part dans la totalité des dépenses est ramenée de 38% à 36,1%. Le montant dévolu aux salaires et indemnités des agents publics (301,1 Mds LE) augmente de 11,5%, impacté par la hausse réglementaire du salaire minimum de 1200LE à 2000LE dans le secteur public, mais reste stable rapporté au PIB (4,9%) et à l'ensemble des dépenses (19,1%). **La plus grande progression parmi les postes de dépenses concerne l'effort d'investissement**, en hausse de 42,2% à 211,2 Mds LE (soit 13,4% du total des dépenses et 3,4% du PIB) bien que le montant reste faible, ce dernier restant néanmoins tiré pour les deux tiers par le secteur du bâtiment et de la construction (+36%) et pour un quart par celui des transports (achat de machines et d'équipements, +157,5%).

Enfin, les dépenses liées aux subventions, aides et avantages sociaux, initialement annoncées en baisse de 0,2%, devraient finalement connaître une augmentation modérée de 3,8% à 327,7 Mds LE, correspondant à une diminution relative de leur poids dans l'ensemble des dépenses (20,8% contre 23%). Il convient de retenir ici que l'évolution du détail des dépenses de subventions s'avère en cohérence avec les recommandations du FMI : baisse des subventions à la consommation (-23,5% à 149 Mds LE, dont -75% pour l'électricité des ménages et -40,5% pour les carburants¹) et hausse relative des aides et allocations sur critères sociaux (+20%), à 128,9 Mds LE.

Les hypothèses économiques retenues (appréciation continue de la livre sur le dollar ; prix du baril à \$68 et de la tonne de blé à \$214 ; taux d'intérêt moyen sur obligations à 15,5%), face à la tendance actuelle des cours, peuvent laisser optimiste quant à la réalisation des cibles budgétaires, sans pour autant évacuer la menace de chocs exogènes de grande ampleur (instabilité géopolitique régionale, tensions commerciales mondiales)². Néanmoins, si, dans un passé récent, les autorités égyptiennes ont pu apporter quelques garanties sur le plan de

¹ Résultat de l'application progressive « à la pompe » du mécanisme d'indexation aux prix du marché

² Selon le ministère des Finances, une hausse de \$1 du cours du baril de brut gonflerait mécaniquement la facture annuelle de l'Etat de près de 4 Mds LE, quand une baisse de 100 bp des taux directeurs pourrait alléger la charge de la dette (paiement des intérêts) de 8 à 10 Mds LE.



Lettre économique d'Égypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

l'exécution budgétaire, on peut s'interroger à la lumière de ce document sur la corrélation entre les objectifs politiques annoncés et les priorités budgétaires effectives.

Protection sociale et maîtrise de l'endettement : les priorités gouvernementales dans le budget de l'Etat.

Alors que le programme d'assistance financière du FMI mis en œuvre depuis 2016 touche à sa fin, l'impact des mesures d'ajustement structurel (libéralisation du cours de la livre égyptienne) et d'austérité (baisse des subventions à la consommation, directes et indirectes) sur une majeure partie de la population est manifeste. Le défi reste encore une fois de parvenir à un meilleur ciblage des programmes sociaux sur les plus démunis, à l'image du programme *Takaful* et *Karama* soutenu notamment par la Banque Mondiale. A ce titre, il est étonnant d'observer qu'au regard de la classification des postes budgétaires en termes de secteurs économiques, **l'unique poste à connaître une baisse en dotation est celui dit de la « protection sociale »,** en baisse de 9,7% à 270,9 Mds LE (tandis qu'il recoupe 80% des dépenses dites de « subventions » dans la classification fonctionnelle). Concernant les secteurs de la « santé » et de l' « éducation », et alors qu'ils constituent avec l'enseignement supérieur une priorité annoncée de l'agenda exécutif, ils connaissent effectivement des hausses de crédits de 21,1% (à 73,1 Mds LE) et 14,2% (à 132 Mds LE) respectivement. Pour autant, ils ne captent chacun que 6,3% et 10,3% des dépenses d'investissement. Pis encore, leurs poids dans le PIB diminuent : **les dépenses publiques de santé sont ainsi ramenées de 1,6% à 1,2% du PIB (de 6,9% à 5,6% en ajoutant les dépenses de protection sociale) et celles consacrées à l'éducation de 3,6% à 2,1%.**

Concernant l'endettement public, la réduction escomptée du déficit budgétaire (de 8,4% à 7,2% du PIB) est un indicateur positif. Le besoin de financement total pour l'année en cours, visant à couvrir le déficit budgétaire et le remboursement du principal de la dette arrivé à échéance (376 Mds LE, en hausse de 78%) s'élève donc à 821 Mds LE (soit 50 Mds USD) en hausse de 26% en g.a.. Mais la réalisation de l'objectif ambitieux de réduction du taux d'endettement public (83% du PIB dès la fin de l'exercice, contre 108% en juin 2017) devrait nécessiter d'autres réformes structurelles pour soutenir les sources de revenus de l'Etat (augmentation des recettes fiscales tirées par la stimulation de la demande domestique et du secteur privé) et contenir les postes de dépenses inefficients comme le service de la dette, ce qui devrait être facilité compte tenu de la poursuite de la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale. Ainsi, se dessine l'inévitable équation budgétaire du gouvernement : préserver la justice sociale et assurer l'efficacité économique par une meilleure redistribution et une allocation efficiente des ressources, tout en modérant le poids que le recours à l'endettement fait peser sur les finances publiques.

[Retour sommaire](#)



Lettre économique d'Égypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

Annexe

En Mds LE	2018-2019	2019-2020	Variation* en % en g.a.
Recettes totales	976,6	1134,4	+16,6
Recettes fiscales	759,9	856,6	+12,7
Autres recettes	215,4	274	+27,2
Dons	1,15	3,8	+230,1
Dépenses totales	1412	1574,6	+11,5
Salaires et indemnités	270	301,1	+11,5
Intérêts de la dette (hors principal)	541,7	569,1	+5
Subventions, aides, allocations sociales,	315,8	327,7	+3,8
- Dont subventions énergétiques	104,4	57	-45,4
- Dont subventions alimentaires	87,1	89	+2,2
Investissements	148,5	211,2	+42,2
- Dont bâtiment et construction	99,9	135,9	+36
- Machines, équipements, transports	21,9	56,4	+157,5
- Recherche et études de projet	4,5	7,5	+66,6
Achats de biens et services	60,1	74,9	+24,6
Déficit budgétaire en % du PIB	439,2 8,4	445,1 7,2	+1,3 -1,2 pp
Hypothèses			
Croissance du PIB réel (en%)	5,8	6	
PIB nominal (en Mds LE)	5251	6163	
Taux de change (LE/USD)	17,62	17,46	
Baril de brut (en USD)	67	68	
Bons du Trésor (yield en %)	14,7	15,5	
Inflation (en %)	13,2	9	
Taux de chômage (en %)	10,5	9,1	

*par rapport au réalisé

**Politique sectorielle****Les villes nouvelles à la conquête du désert (suivi de Retour à New Beni Suef)**

Rebecca Portail

rebecca.portail@dgtrésor.gouv.fr**Un peu d'histoire...**

En septembre 2018, alors que la population de l'Égypte dépassait le seuil des 100 millions d'habitants, le Premier Ministre Mostafa Madbouly annonçait le lancement de la construction de vingt nouvelles villes (la Nouvelle Capitale, 13 villes nouvelles, et l'extension de 6 anciennes villes nouvelles). Il s'agit d'une quatrième génération de villes nouvelles depuis la politique de libéralisation de l'économie égyptienne du président Sadate dans les années 1970, d'abord guidée par l'action étatique. Plus tard, dans les années 1990, les politiques de libéralisation ont favorisé l'activité de promoteurs immobiliers privés (Orascom, Hassan Allam, SODIC) et attiré des investisseurs étrangers, principalement en provenance des pays du Golfe (Emaar). Principal acteur public, la NUCA (New Urban Communities Authority), une agence du Ministère du Logement et des Communautés Urbaines (MHUC) dispose depuis 1979 d'un budget autonome, alimenté par des fonds étatiques, des ressources issues de la vente de lotissement et de logements, de prêts et de subventions.

Pourquoi construire ?

La construction des villes nouvelles s'inscrit dans une logique globale d'élargissement de l'écoumène au-delà de la vallée du Nil, aux marges du Delta vers le désert et sur les littoraux. Egypt 2052, le nouveau plan stratégique national égyptien, affiche l'objectif d'occuper 14% des terres contre 7% actuellement.

Les nouvelles communautés urbaines situées dans la région du Grand Caire visent essentiellement à désengorger la capitale. Celle-ci est marquée par une forte densité de population (plus de 20 millions de personnes vivent sur la région du Grand Caire), une dégradation du bâti (28% des logements de la capitale sont inhabités), le développement de quartiers informels (qui ont absorbé 85% de la croissance de la population urbaine entre 1986 et 2006) et une congestion endémique du trafic (les embouteillages feraient perdre 8 Mds USD par an à la seule métropole du Caire). Les populations aisées cherchent à échapper au chaos du Caire, une demande dans laquelle les promoteurs immobiliers privés voient une opportunité en or. C'est le boom des compounds, quartiers résidentiels à faible densité plus ou moins luxueux dont les villas et appartements sont allégrement publicisés sur les affiches géantes le long des axes routiers.

Le bilan mitigé de la stratégie de peuplement

Plus loin, les nouvelles villes qui émergent du désert peinent à atteindre leurs objectifs de peuplement. Malgré le volontarisme des autorités sur ces projets auxquels le ministère du Logement consacrait plus d'un tiers de son budget en 2017, ces nouvelles villes n'accueilleraient que 2% de la population égyptienne pour un taux d'occupation allant de 21 à 39% selon les villes (recensement de 2006). L'ampleur du phénomène de vacance immobilière ne peut être sous-estimée (12.8 millions de logements vides en 2017), causée par l'inadéquation entre l'offre et la demande (standing, prix) et par une certaine spéculation foncière, que ce soit de la part des entrepreneurs (lots de bâtiments vides) et des particuliers (propriétaires expatriés, résidences secondaires).



Lettre économique d’Egypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

La construction de ces nouvelles communautés urbaines ne s’inscrit dans aucune planification d’ensemble spécifique apparente, qu’elle soit urbaine, régionale ou économique. La réplification d’un même schéma directeur tend à reproduire une série de problèmes récurrents auxquels les autorités ne parviennent à apporter de solutions, comme l’absence de transports publics sur des zones pourtant très étendues, entre autres. Faute d’investissements conséquents, les services urbains n’y sont pas budgétés. Enfin, les préoccupations écologiques y sont généralement absentes, notamment en ce qui concerne le coût énergétique et la consommation en eau nécessaire à la création d’espaces verts au milieu du désert.

Conclusion

Dès lors, comment envisager le développement de villes nouvelles durables capables d’établir une base économique qui profite à l’entièreté de la communauté, une ville capable d’optimiser l’usage de ses ressources et minimiser son impact environnemental ? Contrairement à la pensée dominante, en Egypte comme ailleurs, « no one size fits all ». Il convient d’adopter une approche conçue selon le type de ville (satellite, jumelle, indépendante...), les caractéristiques du territoire et d’adapter la réflexion autour des besoins réels en infrastructures et services. Des opportunités pour un développement soutenable existent, mais ne sauraient être les mêmes selon que l’on se situe autour du Caire, le long des littoraux, dans les marges du Delta ou dans les gouvernorats plus désertiques de la Haute-Egypte.

New Beni Suef, un exemple de ville nouvelle en expansion

En route pour New Beni Suef

Deux heures de route séparent New Beni Suef de la mégapole du Caire, vers le sud. Le voyage se fait facilement, le long d’une large autoroute dont l’asphalte vient à peine d’être coulé. Le paysage est marqué par l’horizon désertique, les amas de déchets de construction (béton, sable, briques...) et de gigantesques installations industrielles qui profilent au loin leurs cheminées (usines de production d’acier, cimenteries...).



A Beni Suef, capitale du gouvernorat du même nom, la nouvelle ville fait face à l’ancienne, de l’autre côté du Nil. Située sur la rive orientale du fleuve, New Beni Suef est sortie de terre il y a trente ans, par décret du gouvernement (643/1986). Elle fait partie de la deuxième génération du vaste programme de construction de villes nouvelles, principal moteur de développement urbain en Egypte. Située à 124 Km de la capitale, la nouvelle ville s’étend sur une zone de 37 900 hectares dont 5 489 hectares de bâti divisés en zones résidentielles assortis de quelques services (écoles, centres médicaux, monuments religieux...), en zones industrielles et agricoles.

Une arche de béton marque l’entrée de cette nouvelle communauté urbaine, qui s’est développée autour d’une 2x2 voies séparées par une lignée d’arbustes. Sur une terre aride et sous un soleil de plomb, le paysage urbain est vert, des carrés de pelouse aèrent les trottoirs. Après un rond-point, on aperçoit l’université. En face, les immeubles d’habitation se suivent et se ressemblent : le cœur résidentiel de la nouvelle ville se niche entre la route du désert reliant Le Caire à Assouan et celle d’Al Menia – Al Wosta. 105 000 personnes vivent à New



Lettre économique d'Égypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

Beni Suef et selon les estimations de la NUCA (la New Urban Communities Authority) qui gère le développement du site, ce nombre devrait être multiplié par cinq d'ici dix ans. Un objectif ambitieux mais somme toute réaliste, comparé aux millions de personnes à attirer dans les nouveaux quartiers semi-achevés que l'on traverse à la périphérie du Grand Caire, à l'image de la désolation des rangées d'immeubles vides de 15-de-Mai, pour ne citer qu'elle.



Du vert au milieu du désert ?

Un peu plus loin sur la route d'Al Menia, de nouveaux quartiers se développent : on distingue nettement les échafaudages et les structures de béton. C'est dans cette zone en construction que la NUCA a installé la pépinière qui permet de verdifier le reste de la ville. En plus des plantes ornementales et semis de fleurs, on y trouve des arbres fruitiers (dattes, poires, grenades, caroubes...). Ici, l'irrigation (traditionnellement par immersion, une pratique ancestrale où 40 à 60% de l'eau est perdue par évaporation) se fait avec de l'eau potable, tout comme l'arrosage des coins d'herbes qui parsèment la ville. Pourtant, l'approvisionnement en eau représente un défi de taille pour la communauté de New Beni Suef, qui n'échappe pas au stress hydrique. La problématique d'une amélioration de la gestion de l'eau fait pourtant son chemin à New Beni Suef, où des mécanismes de rationalisation de l'usage de l'eau sont à l'étude.



C'est dans ce contexte que le Ministère du Logement et des Communautés Urbaines (MHUC) envisage de déployer un système de réutilisation des eaux usées recyclées à des fins d'irrigation et d'approvisionnement des services municipaux en eau via la modernisation de sa station d'épuration. Celle-ci inclura dorénavant le traitement tertiaire des polluants non-éliminés par les bactéries utilisées lors du traitement secondaire. Le gouvernement a par ailleurs annoncé le 11 septembre la mise en œuvre d'un nouveau système de collecte, traitement et recyclage des déchets (pour un budget estimé à 3.5 milliards EGP, soit plus de 195 millions EUR) dans cinq gouvernorats, y compris celui de Beni Suef.

Un potentiel industriel

New Beni Suef est entourée de récents mégaprojets d'infrastructures, à l'image de la centrale électrique à gaz à cycle combiné de 4,8 GW construite par Siemens entre 2015 et 2018 en partenariat avec El Sewedy Electric et Orascom Construction, et d'un large complexe industriel dédié à l'exploitation du ciment, du marbre et du granit. Construite par la compagnie chinoise Sinoma pour 1.12 milliards USD, la nouvelle cimenterie ouverte en février 2018 gérée par l'Arish Cement Company est aujourd'hui la plus grande du pays. Six lignes de production avancent une capacité de 37 000 tonnes par jour, soit 11 millions par an, soit l'équivalent de 20% du ciment produit en Égypte.

New Beni Suef serait-elle la ville d'accueil pour les nombreux ingénieurs et ouvriers employés par ces grands complexes industriels ? Cet élan d'industrialisation s'accompagnera-t-il d'un développement urbain stratégique et la mise en place de services municipaux adéquats permettant de transformer le niveau de vie des habitants du gouvernorat, un des plus pauvres du pays ? Les prochaines années nous le diront.



[Retour sommaire](#)

**Actualité juridique****La cuvée législative de l'été 2019**

Frédérique Léger

Frederique.leger@dentons.com**大成 DENTONS**

in association with Afifi Law office

Site internet du cabinet Dentons

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique.

Si l'été au Caire fut chaud et caractérisé, comme il se doit, par une certaine forme de nonchalance, le législateur égyptien, lui, n'a pas manqué d'optimiser cette période, promulguant plus d'une dizaine de lois tendant tant à rectifier des erreurs passées, améliorer l'environnement juridique des affaires et continuer sa politique de réforme législative.

Si la liste qui suit n'a pas vocation à être exhaustive, elle permet de prendre le pouls de l'action législative. Il semble utile de relever les textes suivants:

Dans la catégorie « corrigeons les erreurs du passé »

La loi n° 141-2019 amendant la Loi sur les Investissements et introduisant un montant maximum de L.E. 10,000 quant aux frais de notaire/légalisation applicables aux contrats de sociétés et à leurs amendements (le taux officiel étant de 0.25% du capital émis). Il est de nouveau engageable de modifier les statuts d'une société établie sous le régime de la nouvelle Loi sur les Investissements à un coût raisonnable. Toute bonne nouvelle ayant son pendant négatif, le texte de l'amendement faisant référence aux légalisations ayant lieu tant en Égypte qu'à l'étranger, il semblerait que certains consulats égyptiens (dans un excès de zèle?) aient, au cours de l'été, appliqué (tenté d'appliquer) le taux de 0.25% du capital à toute légalisation concernant des documents d'entreprises étrangères incluant une référence au capital...

La loi n° 145-2019 amendant la loi sur les ressources minières, prévoyant notamment un maximum de 20% pour les royalties, encadrant davantage l'augmentation des loyers (une augmentation nécessitant la promulgation d'un décret du Premier Ministre) et clairement excluant l'application de la nouvelle loi sur les marchés publics lors de l'octroi de concession. Ces amendements ne semblent cependant pas totalement satisfaire les investisseurs et dès le mois d'août, les media faisaient référence à de nouveaux amendements possibles¹...

La loi n° 149-2019 dite « Nouvelle Loi sur les ONG », remplaçant la loi de 2017, tendant à répondre à certaines demandes de la société, en supprimant notamment les peines de prisons et augmentant le seuil de membres étrangers de 10% à 25%. De nouveau décriée par certains comme tendant à maintenir la philosophie de la loi de 2017, elle permit aux juristes de ne pas manquer de lecture à la fin du mois d'août.

Dans la catégorie « amélioration de l'environnement juridique »

La loi n° 145-2019 portant réforme des Cours Économiques, instaurées en 2008. Les nouvelles dispositions de la loi visent non seulement l'accélération de la justice des affaires mais également à rendre les modes alternatifs de règlements des différends plus accessibles, par le biais d'une médiation au sein d'une cour judiciaire. Succinctement:

- Les compétences des Cours Économiques ont été étendues aux lois commerciales promulguées au cours des deux trois dernières années dans un louable souci de clarté

¹ <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/344010/Business/Economy/Egypt-introducing-amendments-to-mineral-wealth-law.aspx>



Lettre économique d’Egypte n°100 – Septembre 2019 © DG Trésor

et de cohérence: (i) loi sur la microfinance, (ii) loi sur les sûretés mobilières, (iii) loi sur la cybercriminalité etc..

- Les Cours Economiques d’Appel sont directement compétentes pour tout litige dont le montant estimé est supérieur à LE 10 million ou indéterminé (i.e., relèvement du seuil de compétence direct de la cour d’appel de LE 5 million à LE 10 million)
- L’introduction de la possibilité d’une procédure de médiation au sein de la cour sans être tenu de déposer une plainte formelle.
- La transformation numérique de la justice des affaires: la loi rend possible l’usage de la voie électronique pour les avocats et les greffes des Cours Economiques en matières contentieuses, à tester...

Enfin, dans la catégorie « réforme législative »

La loi n° 148-2019 promulguant la nouvelle loi sur l’assurance sociale et les retraites. Entrant en vigueur dans son intégralité au 1 Janvier 2020, son domaine d’application est beaucoup plus étendu que la loi actuelle (les travailleurs saisonniers et le personnel de maison faisant, entre autre, partie des nouvelles catégories couvertes). Elle sonne également la fin du système de prélèvement fondé les notions de « salaire de base » et « salaire variable », tous deux plafonnés. C’est un texte majeur de 170 articles dont l’analyse des effets pratiques occupe nombre de juristes, une lecture incontournable de l’automne.

La loi n° 151-2019 portant création de l’autorité égyptienne pour les achats et la logistique unifiées, de l’Administration des technologies médicales et de l’Autorité égyptienne des médicaments, tout un monde à découvrir...

[Retour sommaire](#)

**Brèves et indicateurs****Brèves économiques****Service Economique Régional**

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LB>

Louis Sellier

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

- Le Purchasing Managers' Index s'est établi à 49,4 au mois d'août 2019 contre 50,3 en juillet 2019. Calculé en moyenne, il a été ramené de 49,8 au cours des huit premiers mois de l'année 2018 à 49,3 au cours des huit premiers mois de l'année 2019.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 7,5% à la fin du mois d'août 2019 contre 14,2% en août 2018. **C'est son niveau le plus bas depuis janvier 2013.**
- La Banque Centrale a abaissé ses taux directeurs de 100 pb le 26 septembre. Le taux de rémunération des dépôts s'établit désormais à 13,25%, le taux de refinancement à 14,25%. C'est la deuxième réduction consécutive après celle de 150 pb le 22 août dernier.
- L'adjudication de Bons du Trésor intervenue le 24 septembre a été une nouvelle fois sursouscrite : par 4 pour les bons à 5 ans, par 3 pour ceux à 10 ans. Les taux d'intérêts associés à ces maturités ont été ramenés respectivement de 14,436% à 14,350% et de 14,537% à 14,417% par rapport à la précédente émission. Le montant finalement émis s'élève à 5,8 Mds d'EGP.
- Le taux moyen des Bons du Trésor à 3 mois a été ramené de 19,06% au mois d'août 2018 à 16,44% au mois d'août 2019.
- D'après la Banque Centrale, le montant des Bons du Trésor détenus par les non-résidents est passé de 269,1 Mds d'EGP (soit 21,2% de l'encours des Bons du Trésor) à la fin du mois de juillet 2018 à 274,4 Mds d'EGP (soit 19,3% de l'encours des Bons du Trésor) à la fin du mois de juillet 2019).
- Le montant des réserves nettes en avoirs extérieurs de la Banque Centrale est stable (44,97 Mds\$ à la fin du mois d'août en août 2019 pour 44,42 Mds\$ à la fin du mois d'août 2018).
- Le montant des subventions aux carburants est en nette baisse de près de 30%. Il s'est établi à 85 Mds d'EGP (5,15 Mds\$) au cours de l'année fiscale 2018-2019 contre 120,8 Mds d'EGP (7,31 Mds\$) au cours de l'année fiscale 2017-2018.
- Moody's a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Egypte (B2). Elle est assortie d'une perspective « stable ».
- Capital Intelligence a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Egypte (B+/B). Elle est assortie d'une perspective « stable ».
- D'après les chiffres publiés par la CAPMAS, le montant des recettes dégagées par l'exploitation du Canal de Suez s'est établi à 49,1 Mds d'EGP (soit 2,97 Mds\$) au premier semestre 2019 contre 49,8 Mds d'EGP (soit 3,09 Mds\$) au premier semestre 2018.

[Retour sommaire](#)



Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Janv-Mars 2018	Avril-Juin 2018	Juil-Sept 2018	Oct-Déc 2018	Janv-Mars 2019
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5,4	5,4	5,3	5,5	5,6
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,3	-9,3	-9,8	-9,4	-10,5
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,2	-0,3	-0,6	0,8	-0,5
	Balance des services	2,5	3,3	4,3	3,0	2,5
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	2,6	3,9	2,9	2,8
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,5	1,4	1,5	1,3
	Transferts privés (nets)	6,4	7,0	5,9	6,0	6,2
	Compte courant	-1,9	-0,5	-1,7	-2,2	-3,8
	Compte de capital et financier	8,6	3,0	1,5	0,3	6,0
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,3	1,7	1,1	1,7	1,8
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	6,9	-2,8	-3,2	-2,6	6,9
Balance des paiements	-5,4	-1,8	0,3	-2,1	1,4	
Indicateurs mensuels 2019		Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	13,0	14,1	9,4	8,7	7,5
	Inflation sous-jacente	8,1	7,8	6,4	5,9	4,9
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	15,75	15,75	15,75	15,75	14,25
	Taux de refinancement	16,75	16,75	16,75	16,75	15,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	19,39	19,05	18,89	18,64	18,48
	LE pour 1USD	17,26	17,03	16,74	16,61	16,57
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		44,2	44,3	44,4	44,9	45

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B+	stable	20/03/2019
	Moody's	B2	stable	28/08/2019

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gov.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Louis Sellier

Revue par : Isabelle Rose

Version du 30/09/2019